

REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL AURORE DE VITRE TT 2016

Article 1

Le règlement appliqué est celui de la FFTT.

Le tournoi est homologué sous le n° 253 / 2015 B. Il se déroule à la salle de tennis de table sur 16 tables, **hall n°3 du parc expo - chemin du Feil – 35500 Vitré** – (en face de la piscine) le samedi 11 et dimanche 12 Juin 2016.

Article 2

Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Sorieux (JA3). Les juges-arbitres adjoints sont Serge Lecomte (JA2).

Article 3

Le tournoi comptera les 11 tableaux décrits ci-dessous. Chaque joueur (se) peut participer à 2 tableaux de simple par jours (hormis le double). Toutefois, en cas d'élimination à un des 2 tableaux, un joueur peut s'inscrire sur place à un tableau supplémentaire dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité dans chaque tableau. En cas de dépassement, les premières inscriptions confirmées seront prises en compte.

Article 4

Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en poule de 3 ou 4 suivant la règle du serpent en tenant compte des points licence du début de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Il y a 2 qualifiés par poule. Au sortir des poules, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe. Le placement dans le TED se fera par tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscriptions, le juge-arbitre s'accorde le droit de changer la formule.

Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches sur tables bleues et balles orange.

Tous les tableaux sont ouverts aux féminines. Les tableaux du samedi se déroulent jusqu'à leurs termes.

Article 5

Les balles seront fournies par les joueurs

Article 6

Les tarifs sont les suivants : tous les tableaux sont à 7€, à l'exception du tableau i (8€).

Le tableau des doubles est à 8€ par équipe.

Une réduction de 1€ sera accordée sur l'engagement d'un second tableau simple dans la même journée.

Le règlement des inscriptions se fait sur place. Le pointage se fait au minimum 30 min avant le début du tableau. La présentation de la licence 2015-2016 – phase 2- est obligatoire.

Conformément au règlement en vigueur, les benjamins ne peuvent s'inscrire aux tableaux seniors que s'ils remplissent les conditions exprimées dans le règlement médical, chapitre 3, article 9.4.

Les récompenses prévues sont les suivantes :

Samedi 11 Juin 2016 :

Heure de Début	Tableaux	½ finale	2ème	1er	Nbre maxi joueurs	Tarif engagements
9H	A : 500 à 1099	15€	30€	60€	48	7€
10H	B : 500 à 899	15€	25€	50€	48	7€
11H00	C : 500 à 1299	15€	30€	60€	48	7€

12H15	D : 1000 à 1899	25€	50€	80€	48	7€
15H15	E : 500 à 1699	20€	40€	75€	48	7€

Dimanche 12 Juin 2016 :

Heure de Début	Tableaux	½ finale	2ème	1er	Nbre maxi joueurs	Tarif engagements
9H	F : 500 à 1499	20€	35€	65€	48	7€
10H00	G : 500 à 1199	15€	30€	60€	48	7€
11H00	H : 500 à 1799	25€	45€	75€	48	7€
13H15	I : 1000 à non numéroté	35€	60€	100€	48	8€
14H45	J : doubles Total points 3100 pts maximum		2 X 20€	2 X 40€	32	8€ par équipe
15H45	K : féminines 500 à 1399		20€	40€	24	7€

Tout lot non réclamé le jour du tournoi restera acquis à l'association.

S'il y a moins de 25 participants engagés dans un tableau, il y aura réduction des gains distribués à hauteur de 70%. Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné.

Article 7

Les engagements seront recus jusqu'au jeudi 09 juin 2016 à 20H par téléphone auprès de Mr Roinson au 06 83 24 78 96 ou par mail : « aureovittett@hotmail.fr » ou sur le site « aureovittett.fr/tt/ ».

Les engagements sur place seront acceptés dans la limite des places encore disponibles dans les tableaux.

Les engagements pour les doubles seront pris sur place avant le début de l'épreuve et dans la limite de 32 équipes.

Article 7

Tout joueur est éliminé s'il ne s'est pas présenté au 3^{ème} appel. Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 8

Le juge arbitre ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur (se) sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. Aucunes atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur(se) qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.

Article 9

Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels, pertes, vols, etc... Il se réserve le droit de prendre les décisions utiles à la bonne marche du tournoi.

Article 10

Les résultats seront transmis à la FFTT et compteront pour les classements individuels.

Article 11

Le tirage au sort des tableaux aura lieu salle de tennis de table de Vitré le vendredi 3 juin à 18H.

Article 12

Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le juge-arbitre.